

Cession immobilière avec charges

LILLE 24 rue de Turenne

Compléments d'informations au cahier des charges

- Pouvez-vous nous indiquer les raisons de la conservation souhaitée des bâtiments A et B ?

La réhabilitation et le changement d'usage des bâtiments A et B (avec revalorisation du retrait d'alignement rue de Turenne), répond à la triple ambition :

- de favoriser le réemploi du bâti présent en tirant parti de sa structure porteuse adaptée à un autre usage, de son gabarit important sur la rue de Turenne et de son insertion de le tissu urbain environnant,
- de réduire l'empreinte carbone de l'opération en réduisant la production de déchet liée à la déconstruction,
- d'éviter l'hypothèse d'un tabula rasa qui générerait des craintes auprès des riverains.

- Pouvez-vous nous communiquer les plans des façades et coupes des bat A et B ?

Comme indiqué dans le complément d'information du 16/01/2020, les plans seront communiqués aux équipes qui seront pré sélectionnées pour la phase 2.

- Nous aimerions obtenir la légende du plan phytosanitaire concernant les arbres présents sur site

L'état phytosanitaire fait partie des annexes jointes au cahier des charges (annexe 9 comprenant une note, un plan et un tableau Excel valant légende).

- Avez-vous en votre possession les diagnostics énergétiques des 8 logements conservés (lot A) (évoqués dans les annexes mais non trouvé)

Il s'agit d'attestations jointes en annexe 4 : faute d'installation de chauffage fixe, le DPE n'a pas pu être établi.

- Pouvez-vous nous communiquer le plan du projet ex-UGECAM ?

Les seuls éléments d'information en notre possession sur le projet UGECAM sont joints en annexe 10.

- Existe-t-il des photos du RDC du bâtiment conservé qui n'a pas pu être visité ?

Non, toutefois, les étages visités sont représentatifs.

- Afin de comprendre au mieux les volontés de l'aménagement de la future placette située à l'angle de la rue Michel Servet et de la rue Canteleu, existe-t-il des plans de principe ou schéma d'orientation d'aménagement de cette future placette ?

A ce jour, le seul document disponible est l'esquisse jointe en annexe 8 (également disponible en format DWG depuis le complément mis en ligne le 25/02/20)

- Concernant les limites du terrain, et l'emprise constructible par rapport au projet d'espace public : les limites couleur peuvent-elles être prises en compte en variante ou doit on proposer un projet avec ces limites exactes en base?

Tel qu'indiqué en page 15 du cahier des charges : « **les limites en pointillés bleus correspondent à des invariants, pour les besoins du futur aménagement de voirie**, sous maîtrise d'ouvrage de la MEL. Les limites en pointillés verts constituent l'emprise maximale d'implantation du futur projet de l'acquéreur, et peuvent donc être ajustées vers l'intérieur de la parcelle. »

Les acquéreurs potentiels sont libres de faire des propositions sous réserve de respecter les dits invariants.

- Y a-t-il un montant minimum fixé pour la consultation du Lycée Michel Servet ?

Les acquéreurs potentiels sont libres de faire une proposition financière d'acquisition. La prise en compte du critère économique des propositions est explicitée dans le cahier des charges.